

Fiche de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

N° de l'article: 92-6128-17

Date d'édition: 27.11.2009

SINTO ECHAPPEMENT
Date d'exécution: 16.10.2009
page:1 / 5

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

SINTO ECHAPPEMENT

Mastic de montage

Tube 150 gr

Nom, adresse complète de la Société:

SINTO , Parc d' Activité de Napollon , Avenue des Templiers ,13676 AUBAGNE
CEDEX

Tél. : 04.42 18 59 59 Appel d' urgence 04.42.18.59.59

Télécopie : 04.42 18 59 60 ORFILA 01.45.42.59.59

Société / organisme : INRS / ORFILA <http://centres-antipoison.net>

E mail : fdds@brunel.fr

2. Identification des dangers

La préparation n'est pas classée dangereuse dans le sens de la Directive 1999/45/EC.

Indications relatives aux dangers pour l'homme et l'environnement: n.a.

3. Composition/Informations sur les composants

Spécification chimique (préparation)

description: préparation de verre liquide, eau et matières anorganiques.

Composants dangereux:

numéro CE:

n° CAS:

Numéro d'identification UE:

Désignation de la substance dangereuse:

Phrases R:

N° REACH:

Étiquetage CEE

remarque:

% en poids n.a.

Indications diverses

* Cette préparation ne contient pas de matières dangereuses pour la santé et/ou l'environnement selon la directive 67/548/CEE (incl. 29ATP) ou contient des matières conformes à la valeur limite au poste de travail.

4. Premiers secours

Informations générales:

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin.

En cas d'inhalation:

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

Contact avec la peau:

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. N'employer ni solvants, ni diluants.

En cas de contact avec les yeux:

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Demander l'avis d'un médecin.

en cas d'ingestion:

Fiche de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

N° de l'article: 92-6128-17

Date d'édition: 27.11.2009

SINTO ECHAPPEMENT

Date d'exécution: 16.10.2009

page:2 / 5

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Consulter aussitôt un médecin.

Garder la victime au calme. Ne pas provoquer de vomissement.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Agents d'extinction appropriés:

mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone, Poudre, brouillard, (eau)

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau de forte puissance

Dangers particuliers émanant de la substance elle-même, de ses produits de combustion ou des gaz libérés:

En cas d'incendie, formation d'une épaisse fumée noire. L'inhalation des produits de décomposition dangereux présente un danger grave pour la santé.

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Tenir un appareil de protection respiratoire à disposition.

Indications complémentaires:

Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie. Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Mesures de précautions individuelles

Ventiler la zone concernée. Ne pas inspirer les vapeurs. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Précautions en matière d'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou de

canalisations, informer les autorités compétentes selon les réglementations locales.

procédés de nettoyage

Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et

pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13).

Effectuer ensuite un nettoyage avec des détergents. Ne pas utiliser de solvants.

7. Manipulation et stockage

Manipulation

Précautions de manipulation:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer la poussière d'aiguisage. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Équipement de protection individuelle: cf. chapitre 8.

Ne pas vider le récipient avec de la pression. Toujours conserver dans des conteneurs de même matière que le conteneur original. Suivre les prescriptions légales de protection et de sécurité.

Stockage

Conditions de stockage et de conditionnement:

Stockage en accord avec les directives de sécurité de l'entreprise. Conserver le récipient bien fermé. Ne pas vider le récipient avec de la pression. Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

Incompatibilités de stockage:

Tenir à l'écart de substances acides ou alcalines ainsi que d'agents oxydants.

Autres indications relatives aux conditions de stockage :

Conserver dans les locaux secs et bien ventilés à une plage de température de 15°C à 30°C. Conserver le récipient bien fermé. Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

Fiche de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

N° de l'article: 92-6128-17

Date d'édition: 27.11.2009

SINTO ECHAPPEMENT
Date d'exécution: 16.10.2009
page:3 / 5

8. Contrôle de l'exposition / Equipement de protection individuelle

Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne ventilation. Cela peut être obtenu par une aspiration locale ou spatiale.

Composants faisant l'objet de valeurs limites au poste de travail ou de valeurs limites biologiques à surveiller :

numéro CE:

n° CAS:

description: type: Valeur seuil

STEL (EC) TWA

(EC)

unité

Les valeurs indiquées sont extraites du code TRGS 900 en vigueur ou du tableau des directives VCI concernant le poste de travail.

TWA (EC): Valeur limite au poste de travail

STEL (EC): Valeur limite au poste de travail à court terme

Contrôle de l'exposition professionnelle:

Protection respiratoire:

Non applicable.

Protection des mains:

Pour un maniement de longue durée ou répété, utiliser des gants de manutention

Suivre les instructions et les indications du fabricant lors de l'utilisation, du stockage, de l'entretien et du remplacement des gants.

L'étanchéité des gants dépend de l'intensité et de la durée de l'exposition de la peau: Modèles de gants recommandés : EN 374 Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les parties de la peau exposées.

Après un contact, ne les utiliser en aucun cas.

Protection oculaire:

En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection bien hermétiques.

Protection corporelle:

Non applicable.

mesures de protection:

Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié.

9. Propriétés physiques et chimiques

Caractéristiques physiques:

État: pâteux

Couleur: grau

Odeur: typique

Données de sécurité unité Méthode remarque:

Point éclair n.a.

Température d'ignition (TAI) n.a.

seuil minimal d'explosion: n.a.

seuil maximal d'explosion: n.a.

Pression de la vapeur:(à une température en °C): n.a.

Densité:(à une température en °C): 20 1,71 g/cm³

Solubilité dans l'eau: (g/l) partiellement miscible

pH (à une température en °C): 20 10,5 - 12

Viscosité (à une température en °C): pâteux

Test de séparation des solvants (%): < 3 %

Teneur en corps solides (%) 64 % en poids

teneur en solvant:

solvants organiques 0 % en poids

Eau: 36 % en poids

Fiche de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

N° de l'article: 92-6128-17

Date d'édition: 27.11.2009

SINTO ECHAPPEMENT

Date d'exécution: 16.10.2009

page:4/ 5

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter:

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir chapitre 7. En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux.

Matières à éviter:

Tenir à l'écart d'acides forts, de bases fortes et d'agents oxydants puissants, afin d'éviter des réactions exothermiques.

Produits de décomposition dangereux:

En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux, p. ex.: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée, oxydes nitriques.

11. Informations toxicologiques

Il n'y a aucune donnée sur la préparation elle-même.

Expériences tirées de la pratique

Observation diverses:

Un contact prolongé ou répété avec ce produit dégraisse la peau et peut provoquer une irritation de contact non-allergique (dermatose de contact) et/ou risque de provoquer une résorption des substances nuisibles. Des projections dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des lésions réversibles.

Evaluation résumée des propriétés CMR:

Les composants de cette préparation ne satisfont pas aux critères de la classification CMR, catégorie 1 ou 2. On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même. La préparation a été jugée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et n'a pas été classée.

12. Informations écologiques

Appréciation générale:

On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Résultats de l'évaluation PBT

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

13. Considérations relatives à l'élimination

Élimination appropriée / Produit:

Recommandation:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination selon les directives communautaires 75/442/CEE et 91/689/CEE relatives aux déchets et aux déchets dangereux dans les versions respectivement en vigueur.

Liste des propositions pour le Code déchets/désignations des déchets selon le CED:

080410 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 080409

Conditionnement:

Recommandation:

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les fûts non conformément purgés constituent des déchets spéciaux.

Fiche de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

N° de l'article: 92-6128-17

Date d'édition: 27.11.2009

SINTO ECHAPPEMENT
Date d'exécution: 16.10.2009
page:5 / 5

14. Informations relatives au transport

Cette préparation n'est pas classée dangereuse selon la directive internationale sur les transports (ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA).

15. Informations réglementaires

Réglementations EU évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de cette préparation, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

Phrases R: n.a.

Phrases S:

24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

27/28 Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

37/39 Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

Marquage spécial de certaines préparations: n.a.

autres réglementations (UE):

réglementation COV: Indications relatives à la directive 1999/13/CE sur la limitation d'émissions de composés organiques volatils (DIR-COV)

DIN (ISO 11890) Valeur COV (dans g/l): <1

ASTM (D-3960-1) Valeur COV (dans g/l): <1

Directives nationales

Indications relatives à une limitation de la durée de travail:

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (CE 92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

16. Indications particulières

Informations diverses:

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles ainsi qu'aux dispositions nationales et communautaires en vigueur. Le produit ne doit pas, sans autorisation écrite, être affecté à un autre usage que celui indiqué au chapitre 1. L'utilisateur doit comprendre toutes les mesures nécessaires à prendre pour répondre aux exigences spécifiées dans les lois et les règlements locaux. Cette feuille de données de sécurité décrit les procédures de sécurité de notre produit et ne garantit pas les propriétés du produit.